DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

SESSION 2023

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 1

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

Durée de l'épreuve : 4 heures – Coefficient : 1

Document autorisé :
Aucun document ni aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat :
le sujet comporte 11 pages numérotées de 1 / 11 à 11 / 11.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 2 dossiers indépendants

DOSSIER 1 – ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (9 points)

DOSSIER 2 – QUESTION PROBLÈMATISÉE (11 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 Évolution de l'indice des prix à la consommation, en France.
Document 2 Inflation : une hausse historique en Europe.
Document 3 Faire face à la hausse générale des prix : un défi structurel.
Document 4 Dynamique des masses monétaires en zone euro (en milliards d'euros).
Document 5 Évolution des taux d'intérêt directeurs des banques centrales américaine et européenne.
Document 6 La BCE annonce une série de hausses de taux à partir de juillet, une première depuis plus d'une décennie.
Document 7 Une baisse du pouvoir d'achat des ménages, en France, en 2022 et 2023.
Document 8 La pauvreté en France se stabilise.
Document 9 Loi de finances 2023 : quel impact a eu le bouclier tarifaire ?

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET

Vous réalisez un stage dans un cabinet d'expertise comptable, proposant des services de conseil et d'accompagnement des représentants des salariés, des CSE (Comité social et économique) et des organisations syndicales.
Depuis 1971, ce cabinet s'est spécialisé dans le conseil et l'accompagnement des CSE et des organisations syndicales, grâce à une approche pluridisciplinaire de son expertise et des profils de collaborateurs variés (économistes, analystes financiers, sociologues et psychologues du travail, experts comptables), capables d'intervenir sur de nombreux secteurs d'activité (métallurgie, énergie, finance, …).

Pour conseiller et accompagner les représentants des salariés, face à des problématiques économiques et sociales complexes, le cabinet s'appuie sur des analyses économiques qui permettent d'éclairer sur l'évolution économique, juridique, sociale et politique. Les sujets sont nombreux : la crise sanitaire qui continue d'affecter l'activité économique notamment en Asie, le retour de l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, la guerre en Ukraine, les changements de politique monétaire, etc.

Vous devez préparer plusieurs dossiers qui seront publiés dans une newsletter adressée aux CSE et aux organisations syndicales, clients du cabinet.

DOSSIER 1 – ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

Votre mission consiste à préparer le contenu de cette newsletter. Pour cela, vous devez :

1) **Mettre en évidence les mécanismes qui ont induit une hausse générale des prix en France ces dernières années.**

2) **Analyser les mesures monétaires mises en place par la BCE pour garantir la stabilité des prix depuis 2017.**

3) **Analyser les mesures budgétaires prises par les pouvoirs publics pour faire face à la hausse générale des prix.**

DOSSIER 2 – QUESTION PROBLÉMATISÉE

Les questions sur le niveau de vie et les risques de pauvreté préoccupent de nombreux représentants des salariés.
Il vous est demandé de préparer une argumentation structurée, répondant à la question suivante :

L'État peut-il intervenir efficacement aujourd'hui pour lutter contre les déséquilibres sociaux ?

Il est attendu en réponse à cette question une argumentation structurée s'appuyant sur le contexte, vos compétences et sur vos connaissances (théoriques et factuelles).

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Évolution de l'indice des prix à la consommation, en France.

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

	Pondérations 2022	Août 2021	Juillet 2022	Août 2022 (p)
Ensemble IPC *	**10 000**	**1,9**	**6,1**	**5,8**
Alimentation	1 649	1,3	6,8	7,7
- Produits frais	249	6,8	5,2	3,0
- Autre alimentation	1 400	0,4	7,1	8,5
Tabac	215	5,1	0,1	0,1
Energie	886	12,7	28,5	22,2
Produits manufacturés	2 444	1,1	2,7	3,5
Services	4 806	0,7	3,9	3,9

(p) données provisoires.
* Indice des prix à la consommation : instrument de mesure de l'inflation, qui permet d'estimer entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, à qualité constante.
Champ : France hors Mayotte.

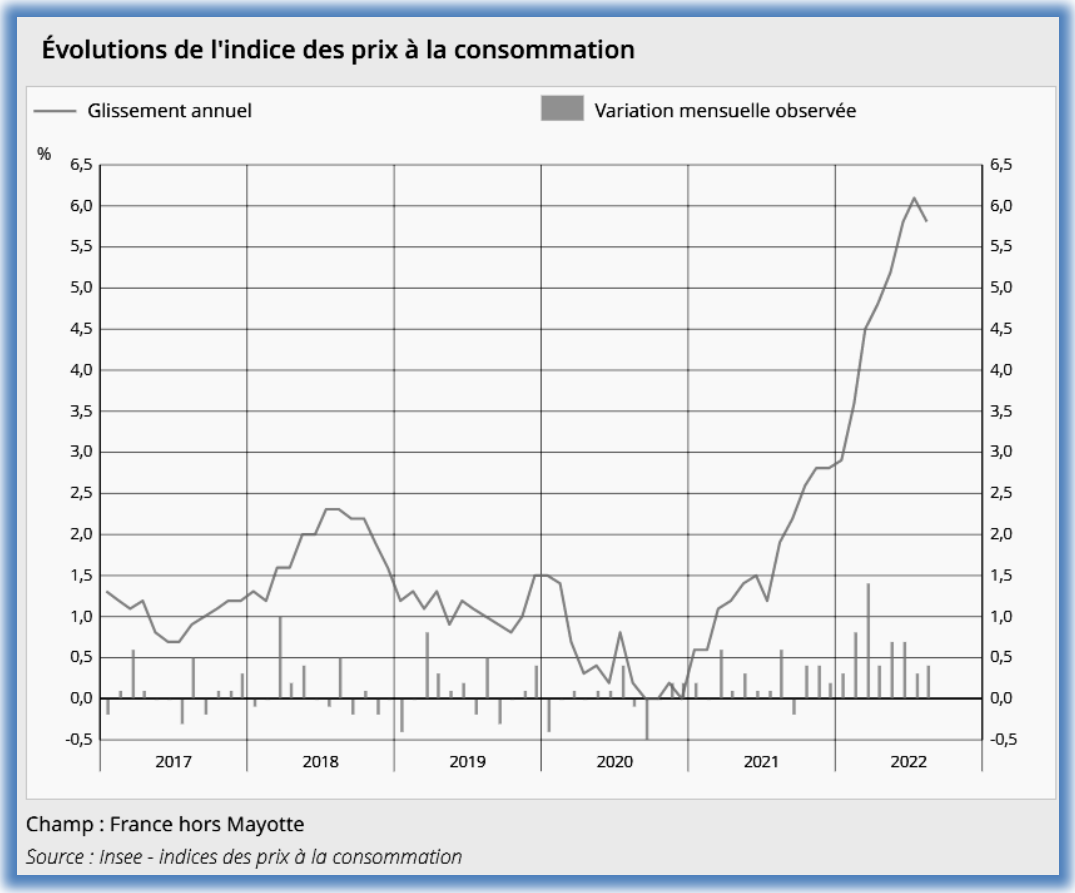

Source : « Informations rapides », n° 224, paru le 31 août 2022, insee.fr.

Document 2 – Inflation[1] : une hausse historique en Europe.

Pendant les semaines qui ont suivi la guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février 2022, la hausse globale des prix n'a fait que s'accentuer. […] Elle se traduit concrètement par une augmentation des prix de la plupart des biens et des services. Dans les pays membres de la zone euro, les prix de l'énergie ont ainsi bondi en mars de près de 45 % sur un an. Ceux de l'alimentation, de l'alcool et du tabac ont augmenté de 5 % en un an et de 3,4 % pour les biens industriels.

L'inflation était cependant déjà en hausse avant le début de la guerre en Ukraine, en raison de la reprise économique que connaissait l'Europe après la crise du Covid-19. Depuis la fin de l'année 2021, la hausse des prix atteint des taux historiques puisque la levée des restrictions sanitaires a entraîné de fortes tensions sur les marchés et sur les approvisionnements.
Alors que les prix des matières premières et de l'énergie étaient déjà en hausse avant l'invasion russe en Ukraine, ce conflit renforce le phénomène. Moscou et Kiev sont d'importants exportateurs d'énergies (telles que le gaz et le pétrole pour la Russie) et de matières premières (telles que des denrées agricoles comme le blé). D'autant que l'Europe est particulièrement dépendante du gaz russe pour faire tourner son économie : plus de 43 % des importations de cet hydrocarbure dans l'Union européenne provenait de Russie en 2020.
Tout cet engrenage produit un moindre approvisionnement en produits (notamment agricoles), une hausse des coûts de production notamment liée à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières pour les entreprises, une perturbation des échanges commerciaux - accentuée par les sanctions européennes prises contre la Russie -, une hausse des prix à la vente pour le consommateur, et donc *in fine* une baisse du pouvoir d'achat pour les citoyens si les salaires ne suivent pas.

Source : article publié sur le site Touteleurope.eu, le 07/04/2022.

Document 3 – Faire face à la hausse générale des prix : un défi structurel.

Le retour de l'inflation, après quelque quatre décennies de « Grande Modération », est susceptible de faire renaître le débat qui a opposé keynésiens et monétaristes, économistes de la demande et économistes de l'offre dans les années 1970. La question posée reste la même : celle des causes et coûts de l'inflation ainsi que des remèdes. (…)

L'inflation résulte de déséquilibres de marché affectant tout ou partie de l'économie. Ces déséquilibres ont une dimension structurelle quand ils révèlent des changements des paramètres fondamentaux (technologies et préférences) rendant d'actualité une reconfiguration du tissu productif inhérente au progrès technique et à la croissance. Ils peuvent aussi être le fruit de chocs géopolitiques affectant notamment les marchés de matières premières. (…)

La stabilité des prix observée au cours des quarante dernières années est souvent attribuée par la théorie monétaire dominante à l'action des banques centrales devenues indépendantes. Elle est surtout révélatrice de l'absence de

[1] L'inflation se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle peut être appréhendée comme la perte de pouvoir d'achat d'une monnaie qui frappe l'économie nationale dans son ensemble (ménages, entreprises, etc.).

déséquilibres marqués sur les marchés du travail et des biens qui explique que l'on ait pu parler de Grande Modération. Sur le marché du travail, la modération salariale imposée a été rendue possible grâce à l'importation de biens de consommation en provenance des pays émergents produits à bas coûts. La vigilance des autorités monétaires qui ont agi sur des taux d'intérêt maintenus longtemps élevés s'est accompagnée d'innovations financières qui ont permis de répondre au besoin de financement des investissements. (…)

Depuis le début des années 2000, après l'éclatement de la bulle internet, des tendances déflationnistes ont vu le jour. Un ralentissement des gains de productivité s'est produit en même temps qu'une insuffisance de demande, l'un et l'autre susceptibles d'annoncer une stagnation séculaire qui se reflèterait dans la baisse des taux d'intérêt devenus proches de zéro. Cela s'est traduit par un excès d'épargne et un recul concomitant de l'investissement productif. Les liquidités disponibles ont été affectées à des achats d'actifs financiers et immobiliers par les détenteurs de capitaux et au rachat de leurs propres actions par les entreprises. Il s'en est suivi une inflation du prix des actifs financiers et immobiliers alors que les prix des biens de consommation demeuraient stables toujours grâce à la modération salariale et aux importations en provenance des pays à bas salaires.

L'inflation a récemment resurgi sous la forme des hausses de prix sur les marchés de matières premières et de certains biens intermédiaires tels que les composants électroniques. Elle résulte d'un rebond exceptionnel d'activité consécutif à l'arrêt imposé par les contraintes sanitaires et de la persistance de goulets d'étranglement le long des chaînes mondiales d'approvisionnement que la guerre en Ukraine est venue exacerber.

Si l'inflation devait persister et s'amplifier, il y a peu de doute que le débat vieux de cinquante ans ressurgirait et que serait accusée une politique budgétaire et monétaire trop accommodante justifiant une hausse des taux d'intérêt. (…)

De fait, une politique monétaire fortement et rapidement restrictive aurait pour effet un effondrement des marchés financiers et un alourdissement du coût des dettes publiques en outre différencié suivant les pays créant une difficulté particulière au sein de la zone euro. Cela comprimerait la demande globale, nuirait à la croissance, sans résoudre aucun des déséquilibres sectoriels et des goulets d'étranglement qui caractérisent la mutation structurelle de l'économie. Les pressions inflationnistes seraient contenues mais au prix d'une pénalisation des investissements productifs, d'une hausse du taux de chômage et de retards pris dans les mutations structurelles.

L'impasse dans laquelle se trouve la politique monétaire vient de ce qu'elle ne peut avoir pour but de combattre une inflation qui peut s'avérer utile si elle reste modérée et favorise les ajustements structurels. Il revient alors aux Banques Centrales et notamment à la Banque Centrale Européenne de s'en tenir à préserver la stabilité financière en prévenant des hausses de taux d'intérêt malencontreuses. (…)

Source : extrait de l'article publié par Jean-Luc Gaffard et Francesco Saraceno, sur le blog de l'OFCE, www.ofce.sciences-po.fr, le 01/04/2022.

Document 4 – Dynamique des masses monétaires en zone euro (en milliards d'euros).

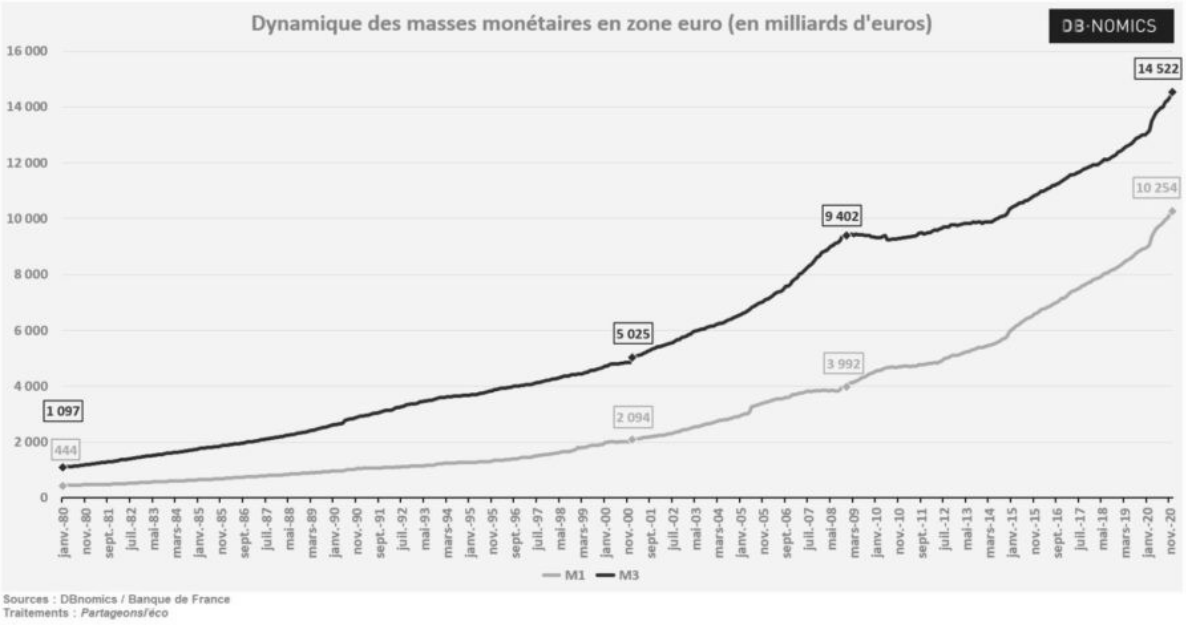

M1 = pièces + billets en circulation + dépôts à vue
M3 = pièces + billets en circulation + dépôts à vue et à court terme + titres de dettes à court terme émis par les banques et échangés sur les marchés financiers

Source : graphique publié sur le site Internet Partageonsleco.com, le 22/03/21.

Document 5 – Évolution des taux d'intérêt directeurs des banques centrales américaine et européenne.

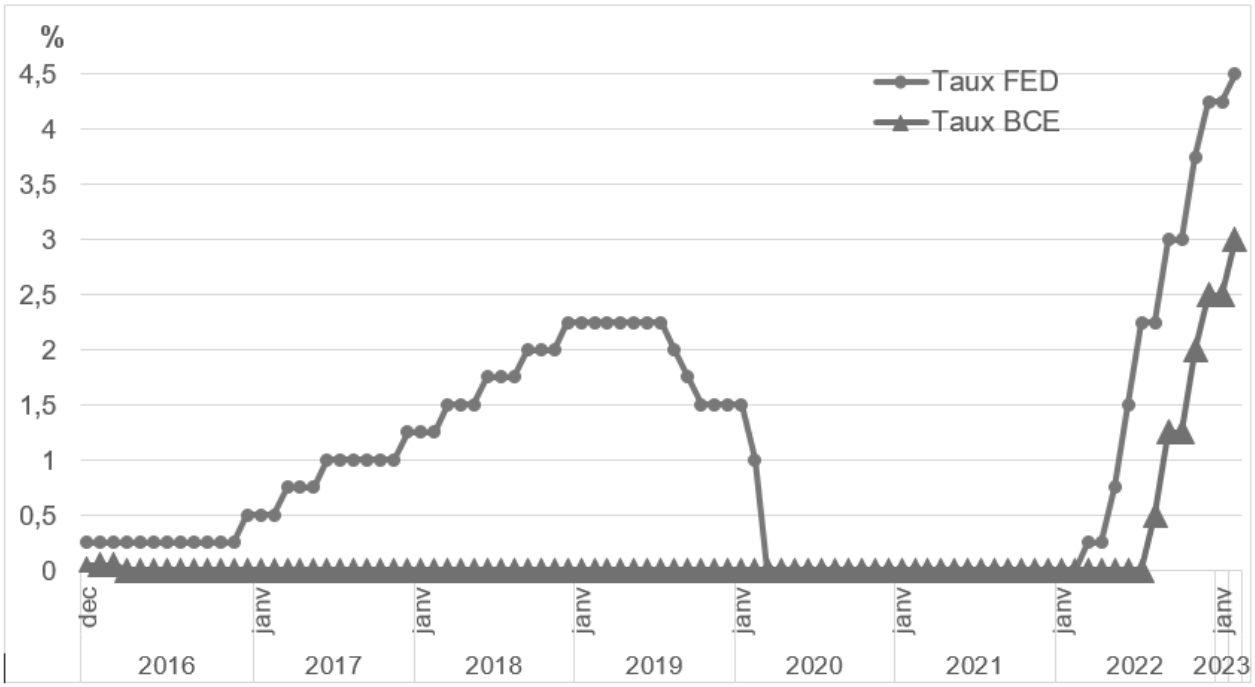

NB : Taux à 0,00 % pour la BCE entre mars 2016 et juillet 2022 et pour la FED entre mars 2020 et mars 2022.

Source : france-inflation.com, BCE, FED, publications du 08/02/2023.

Document 6 – La BCE annonce une série de hausses de taux à partir de juillet, une première depuis plus d'une décennie.

La Banque centrale européenne (BCE) a décidé, jeudi 9 juin, de stopper ses mesures de soutien monétaire en mettant fin à des années de rachats d'actifs et a annoncé qu'elle relèverait en juillet ses taux directeurs pour lutter contre l'inflation – ce qui n'était pas arrivé depuis plus de dix ans. Annoncées à l'issue d'une réunion du conseil des gouverneurs, ces décisions marquent un tournant historique après des années de politique d'argent pas cher et abondant.

Alors que les autres grandes banques centrales ont déjà amorcé le resserrement de leur politique monétaire, les gardiens de l'euro *« ont l'intention de relever les taux directeurs de 25 points de base lors de la réunion en juillet »*, avant *« une autre hausse en septembre »*, selon le communiqué de l'institution. Il s'agira de la première hausse de taux depuis mai 2011.

Depuis décembre, la BCE a été surprise par l'accroissement général des prix, qui s'est encore accéléré à cause de la guerre en Ukraine. Elle a atteint 8,1 % sur un an en mai, avec quatorze pays (sur les dix-neuf que compte la zone euro) se situant au-dessus de cette moyenne. Du jamais-vu depuis l'instauration de la monnaie unique et un niveau quatre fois supérieur à l'objectif de la BCE, fixé à 2 %.

Le reflux espéré des prix se fait attendre : la BCE a nettement relevé, jeudi, ses prévisions d'inflation jusqu'en 2024. L'institution s'attend désormais à une inflation de 6,8 % en 2022, qui devrait ensuite ralentir à 3,5 % en 2023, mais restant, avec 2,1 %, au-dessus de l'objectif des 2 %, même en 2024. Or *« si les perspectives d'inflation à moyen terme persistent ou se détériorent »*, une augmentation plus importante des taux, supérieure à 25 points, *« sera appropriée lors de la réunion de septembre »*, prévient la BCE.

La BCE s'est enfermée dans un calendrier de resserrement monétaire très progressif et y déroger maintenant mettrait à mal sa crédibilité. Ainsi, l'institution a confirmé, jeudi, qu'elle allait mettre fin *« le 1er juillet »* à ses rachats nets d'actifs, un préalable avant de commencer à relever ses taux.

Fer de lance, avec les taux directeurs négatifs, de son action contre la déflation, ces programmes ont permis à la BCE d'acheter à tour de bras des obligations sur le marché pour faire baisser les coûts de financement et faire repartir l'économie. Le montant colossal de quelque 5 000 milliards d'euros d'obligations a été racheté par la BCE depuis 2015. Face à une inflation galopante, ce soutien n'est plus nécessaire.

Source : article publié sur le site Internet du journal, Le Monde », le 24/06/2022.

Document 7 – Une baisse du pouvoir d'achat des ménages, en France, en 2022 et 2023.

Pour faire face à ce choc inflationniste, le gouvernement a mis en place une revalorisation anticipée des prestations sociales et de l'indice de la fonction publique à la mi-2022 (respectivement 4 % et 3,5 % en juillet) pour un coût budgétaire global de 10,4 milliards d'euros (0,6 point de RDB, revenu disponible brut), ainsi qu'un chèque énergie et une aide de rentrée exceptionnels pour un coût total de 2,9 milliards (0,2 point de RDB). Par ailleurs, le SMIC a augmenté de 2 % en août (après une hausse de 3,5 % au premier semestre 2022) et les ménages vont bénéficier au dernier trimestre 2022 de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public et la réduction de la taxe d'habitation, pour un montant total proche de 6 milliards d'euros (0,4 point de RDB). Dans ce contexte, le revenu disponible brut (RDB) des ménages va fortement s'accroître au second semestre 2022 (+ 4,5 % en nominal, 2,6 % en réel), ce qui va compenser en grande partie les pertes de

revenu du premier semestre, le RDB réel étant quasi-stable sur l'ensemble de l'année 2022 (- 0,1 %).
En 2023, l'ajustement attendu sur le marché du travail, avec la perte attendue de 175 000 emplois va peser sur la dynamique de la masse salariale, et ce malgré les revalorisations attendues des salaires nominaux, qui restent néanmoins inférieures à l'inflation. Le RDB réel baisserait de -0,3 % en moyenne en 2023, et ce malgré la suppression totale de la taxe d'habitation et la baisse des cotisations des travailleurs indépendants.
Au total, sur deux ans, malgré les mesures budgétaires déployées et la forte revalorisation du SMIC, le pouvoir d'achat par unité de consommation (UC), qui tient compte des évolutions démographiques), se contracterait de 1,4 %, effaçant en grande partie les gains significatifs de 2021, ce qui le ramènerait à un niveau proche de 2019.

En %	2019	2020	2021	2022	2023
RDB nominal	3,4	1,1	4,0	4,6	4,4
Déflateur de la consommation	0,8	0,9	1,6	4,7	4,7
RDB réel	2,6	0,2	2,3	-0,1	-0,3
RDB réel par UC	2,0	-0,3	1,9	-0,6	-0,8
Consommation des ménages (en vol)	1,8	-6,8	5,2	2,5	0,9
Taux d'épargne (en % du RDB)	15,0	21,0	18,7	16,6	15,6

Insee, prévisions OFCE.

Source : extrait du Policy Brief, publié sur le site de l'OFCE, www.ofce.sciences-po.fr, le 12/10/2022.

Document 8 – La pauvreté en France se stabilise.

L'Observatoire des inégalités a présenté le 7 décembre la 3ème édition 2022/2023 du « Rapport sur la pauvreté en France ».
Ce dossier présente l'intérêt de faire un état des lieux de la pauvreté en France, alors que le pays sort progressivement de la crise sanitaire, de préciser qui sont les personnes concernées – essentiellement des jeunes et des urbains -, et où elles vivent -principalement dans les grandes villes et leurs banlieues.
Le Rapport fait par ailleurs un focus sur « la grande pauvreté » à partir d'un nouvel indicateur de l'INSEE, et sur les personnes qui recourent à l'aide alimentaire.

La pauvreté s'est stabilisée en France, le taux de pauvreté de 7,6 % en 2020 étant d'un niveau identique à celui de 2009. Cela signifie que la part de la population pauvre est « assez stable » depuis 20 ans et qu'elle vit aujourd'hui avec au plus 940 euros par mois. Comme l'indique le rapport, « la pauvreté n'explose pas ». Principalement du fait du modèle social français qui « contient mieux la pauvreté que la plupart des pays européens ».
Un exemple : le nombre d'allocataires du RSA était en juin 2022 inférieur celui de juin 2019. Le niveau de vie mensuel des 10 % les plus pauvres stagne depuis le début des années 2000 : 723 euros en 2003 contre 726 euros en 2019. Le nombre de personnes pauvres en France avoisine les 5 millions de personnes.
Ce montant est donc plus un « indicateur d'inégalité, pas de pauvreté absolue ». Un taux de pauvreté qui se stabilise signifie ainsi pour l'observatoire que « les inégalités ne diminuent plus en bas de la hiérarchie des revenus comme c'était le cas durant les années 1970. Une même proportion de population vit à l'écart de la norme des revenus des classes moyennes ».



Source : article publié sur le site Internet de la Financepourtous.com, le 15/12/22.

Document 9 – Loi de finances 2023 : quel impact a eu le bouclier tarifaire ?

En 2021, lors de l'adoption de la loi de finances 2022 les prévisions de croissance étaient de 6,2 % pour 2022 et 3,7 % pour 2023. Ces prévisions d'une forte reprise de l'économie à la sortie de la crise liée au Covid-19 ont dû être fortement revues à la baisse suite au déclenchement de la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui a frappé l'économie mondiale.

Dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie, la loi de finance 2023 inclut une reconduction du « bouclier tarifaire », mesure exceptionnelle prise en 2022 visant à subventionner les prix de l'énergie pour atténuer leurs effets inflationnistes.

Notre évaluation du bouclier tarifaire, pour les deux années sur lesquelles le gouvernement s'est engagé, indique qu'il a permis de gagner 1,7 point de croissance en 2022 et 0,08 point en 2023, l'inflation étant pour sa part réduite de 1,1 point en 2022 et de 1,8 point en 2023. Le coût de cette mesure, étant évalué à 110 milliards sur deux ans, la dette publique restera à niveau élevée (112,5 % du PIB) jusqu'en 2027, malgré les efforts budgétaires affichés dans la loi de finance 2023.

En dépit de l'absence de ciblage des mesures, le bouclier tarifaire permet de contenir la hausse des inégalités induite par la crise énergétique frappant d'abord les ménages les moins favorisés. Nos évaluations indiquent qu'en présence du bouclier tarifaire, les ménages les plus favorisés consommeront jusqu'à 2,4 fois plus que les ménages les plus défavorisés entre 2022 et 2023. En l'absence du bouclier tarifaire, les inégalités de consommation auraient été encore plus importantes. Les ménages les plus favorisés auraient en effet consommé jusqu'à 2,5 fois plus que les ménages défavorisés.

Enfin, notre analyse montre qu'une indexation des salaires aurait fortement réduit l'efficacité du bouclier tarifaire, faisant perdre 0,6 point de croissance en 2022 et faisant passer la dette à 114 % du PIB en 2027. Une relance par la demande, via des transferts subventionnant la consommation incompressible d'énergie (par exemple, le gouvernement fait « un chèque-énergie » destiné à tous ménages d'un même montant), aurait également réduit la croissance moyenne sur ces deux années et conduit à un niveau plus important de dette publique (119 % du PIB).

Scénarios	PIB 2022	PIB 2023	Inflation 2022	Inflation 2023	Dette / PIB 2027
Pas de bouclier 2022 & 2023	1,10 %	0,92 %	7,50 %	6,40 %	110,70 %
Bouclier 2022 & 2023	2,85 %	1,00 %	6,4 %	4,6 %	112,5 %
Indexation des salaires	2,22 %	1,03 %	7,5 %	4,8 %	114,1 %
Relance par des transferts ciblés	1,65 %	1,27 %	7,8 %	6,5 %	119,3 %

En conclusion, il apparaît que la politique du bouclier tarifaire a conduit à un bon compromis entre inflation, croissance, pouvoir d'achat et inégalités. Sa principale vertu est de désamorcer la boucle prix-salaire au moment où la puissance du choc est la plus forte, i.e. en 2022, moment où la hausse des prix de l'énergie est la plus élevée. Ceci permet, dans un contexte de hausse généralisée des coûts de production de contenir la hausse des coûts du travail et de préserver une croissance forte en emploi. Si cette politique ne fait pas progresser le salaire réel horaire, elle amortit les pertes de pouvoir d'achat liées à la crise par un plus grand nombre d'heures travaillées. De la même manière, si cette politique n'annule pas les effets inégalitaires de la crise énergétique, elle en limite la progression par le surcroît d'activité qu'elle génère. Les autres politiques que nous avons évaluées (indexation des salaires ou relance par la demande) qui fragilisent la croissance et l'emploi, se révèlent moins efficaces que le bouclier tarifaire pour faire face à la crise énergétique.

Source : extrait de la Note de l'Observatoire Macro n° 2022-05, publiée par François Langot, Professeur d'économie, Chercheur à l'Observatoire Macro du CEPREMAP, Le Mans Université ; Fabien Tripier, Professeur d'économie et chercheur, sur le site du CEPREMAP, le 22/11/22.